



Peypin

Centre communal d'action sociale

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 004/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211800736-20230406-004_2023_CC

Le jeudi 6 avril 2023, à dix-sept heures,

Régulièrement convoqués le lundi 27 mars 2023, se sont réunis les membres du conseil d'administration du CCAS sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEONARDIS,

Étaient présents : Gilbert CAUDULLO, Max ULBRICH, Albert VACCARO, Alexandre OGGERO.

Formant la majorité des membres en exercice. Un membre en cours de renouvellement

Était absent : Laurence MAGAGLI

A donné pouvoir pour voter en son nom : Danielle BEAUMET

MONSIEUR Gilbert CAUDULLO a été désigné comme secrétaire de séance

Objet – Rapport d'orientation Budgétaire (ROB) 2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée que sur le fondement notamment des articles L2312-1, L3312-1 et L 4312-1 du CGCT, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, présenté dans les 2 mois avant l'adoption du budget à l'assemblée délibérante, donne lieu à un débat : le débat sur les orientations budgétaires (DOB).

Le DOB vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif. Les articles précités disposent qu'« il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

La discussion s'ouvre sur le ROB 2023 adressé aux élus.

Après avoir entendu l'exposé de son président et les observations présentées par le fonctionnaire municipal en charge du CCAS,

Le conseil d'administration du CCAS,
A la majorité de SIX Voix « POUR », ZERO « CONTRE », ZERO
« ABSTENTION »

- Prend acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS



Certifié exécutoire compte tenu :

- *De la transmission en Préfecture le :*

- *Et de la publication, le :*

Le Maire, Président du CCAS, Jean-Marie LEONARDIS